

Compte rendu de séance

Séance du 8 Février 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
02/02/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 12/02/2019

L'an 2019, le 8 Février à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. PRIOUL Dominique, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle
Absent(s) : M. BELLIER Dany

A été nommé(e) secrétaire : M. RAPINEL Stéphane

Objet(s) des délibérations

- 2019-001 - Vote des comptes administratifs 2018
- 2019-002 - Approbation des comptes de gestion 2018
- 2019-003 - Travaux " 12, rue de l'église " : Devis diagnostic amiante et plomb.
- 2019-004 - Achat vitrine extérieure pour l'école :
- 2019-005 - Devis pour remplacement et complément d'extincteurs
- 2019-006 - Achat défibrillateur pour salle des fêtes :
- 2019-007 - Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres.
- 2019-008 - Convention de mandat pour vente de lots du lotissement de Bellevue
- 2019-009 - Prix de vente des pierres de l'ancien atelier municipal
- 2019-010 - Mise en accessibilité des bâtiments communaux

2019-001 - Vote des comptes administratifs 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » de Saint Rémy du Plain.

Les résultats sont les suivants :

1°-Commune :

Fonctionnement : Dépenses : 308217.20€ - Recettes : 533804.57€

Soit un excédent de **225587.37€** auxquels il faut ajouter l'excédent de fonctionnement du syndicat du Lycée de Combourg d'un montant de 545.02€ (délibération du 30 juillet 2018), soit un total de **226132.39€**

Investissement : Dépenses : 318118.69€ - Recettes : 416514.03€

Soit un excédent de **98395.34€**

2°-Assainissement :

Exploitation : Dépenses : 11595.89€ - Recettes : 59191.27€

Soit un excédent de **47595.38€**

Investissement : Dépenses : 8189.44€ - Recettes : 108902.89€

Soit un excédent de **100713.45€**

3° - Lotissement « Bellevue » :

Fonctionnement : Dépenses : 306195.39€ - Recettes : 361284.09€

Soit un excédent de **55088.70€**

Investissement : Dépenses : 403055.84€- Recettes : 288138.87€

Soit un déficit de **114916.97€**

Mr le Maire quitte la salle de conseil.

En l'absence du premier adjoint, Mr RAPINEL Stéphane, deuxième adjoint, demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs :

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » par 10 voix POUR.

2019-002 - Approbation des comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2018, établi par Madame la trésorière de VAL COUESNON -MAEN ROCH. Les résultats constatés sur les comptes de gestion 2018 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » sont identiques aux résultats des comptes administratifs 2018.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue ».

2019-003 - Travaux " 12, rue de l'église " : Devis diagnostic amiante et plomb.

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux devis concernant le diagnostic amiante et plomb pour le logement communal situé au « 12, rue de l'église ».

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte le devis de chez CHB-YADIS, bureau d'études de Combourg, d'un montant de 1370€ HT pour 25 analyses amiante.

Nature	CHB-YADIS
Diagnostic plomb	160.00
Repérage amiante	280.00
Analyse amiante	35.00 x25 analyses = 875.00
Carotte	30.00
Prélèvement	25.00
Total HT	1370.00

2019-004 - Achat vitrine extérieure pour l'école :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vitrine extérieure située « rue des écoles » est hors service. Il y a lieu de la remplacer.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de chez UGAP pour un montant de 223.75€HT

2019-005 – Devis pour remplacement et complément d'extincteurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat du contrôle de maintenance des extincteurs effectué par la société ESI :

Devis pour remplacement :

- Hall école : 2kg CO2 : 90.60€
- Classe atelier bas et dégagement : 2 extincteurs 6 litres eau pulvérisée à 118.25€ = 236.50€
- Chaufferies : 2 extincteurs 6kg poudre ABC Matic à 143.00€ = 286.00€
- Panneau classe de feu : 1 mairie et un école du bas : 2 x 5.40€ = 10.80€
- Gestion : 15.30€

Soit un total de **639.20€ HT**

Devis pour complément :

- Mairie : un à l'étage : 118.25€
- Chaufferie : 2 extincteurs 6 Kg poudre à 103.00€ : 206.00€
- Gestion : 15.30€

Soit un total de **339.55€**

Après délibération, le conseil municipal accepte ces deux devis. Le montant de ces achats sera prévu au budget de la commune de 2019.

2019-006 – Achat défibrillateur pour salle des fêtes :

Le conseil municipal avait demandé à Monsieur le Maire de modifier l'emplacement des défibrillateurs de la commune :

- Déplacer celui de la salle des fêtes à l'école
- Acheter un nouveau défibrillateur pour la salle des fêtes qui serait posé à l'extérieur.

Un devis a été demandé par le biais de la communauté de communes près de CARDIOUEST.

Le montant du devis est le suivant : défibrillateur : 956€ + armoire : 470€ + kit signalétique offert, soit un total de 1426€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis.

2019-007 – Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres.

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de ST REMY DU PLAIN.

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de ST REMY DU PLAIN d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion de la commune de ST REMY DU PLAIN au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ST REMY DU PLAIN

2019-008 – Convention de mandat pour vente de lots du lotissement de Bellevue

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 février 2017, autorisant le Maire à signer un mandat de vente avec IAD France pour les lots du lotissement de Bellevue et acceptant de verser la somme de 2000€ par lot vendu par IAD France.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les nouveaux mandats de vente, la commission demandée par IAD France passe à 3000€.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la nouvelle proposition d'IAD France.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les mandats de vente avec IAD FRANCE
- Accepte, pour chaque lot vendu par IAD FRANCE, de verser la somme de 3000€ à cet organisme.

2019-009 – Prix de vente des pierres de l'ancien atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 septembre 2018, fixant le prix des pierres de l'ancien atelier communal à 70€ le mètre linéaire. Il demande au conseil municipal de revoir le prix qui semble élevé par rapport au prix des pierres neuves.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération du 14 septembre 2018
- De fixer le nouveau prix à 50€ le mètre linéaire.

2019-010 – Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente différents devis pour l'achat de dalle podotactile, bande podotactile, bande adhésive, bande de vigilance et bande antidérapante pour les marches et escalier de l'école et de la cantine.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte le devis de chez DIRECT SIGNALETIQUE pour un montant de **565.40€** HT

Questions diverses

Fleurissement : Afin de respecter les consignes de sécurité, le conseil municipal décide de ne plus poser de vasques sur les candélabres

Numérotation des maisons dans les hameaux : Le conseil est favorable à ce projet. Une commission sera formée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Prêt budget assainissement : le conseil municipal demande à Mr le Maire de demander des propositions de prêt d'un montant de 150000€ sur 25 ou 30 ans

Chemin de Touchasse :

Afin de protéger la route située au centre du village, voir pour la création d'un chemin d'exploitation par le GAEC de Touchasse qui serait cédé ensuite à la commune.

Relai téléphonique :

La société ATC est à la recherche d'un terrain communal ou privé, afin d'y implanter un pylône pour les opérateurs de téléphonie mobile, ceci afin de pallier les zones blanches. le conseil est favorable à cette demande

Terrain de foot :

Mr ROUAULT Renan signale que le terrain de foot de ST REMY devient impraticable à cause de trous de mulots. D'autre part le parking est sale, voir pour le déplacement des bordures et voir également pour la pose d'un banc. Une commission va se déplacer au terrain pour réfléchir aux solutions à apporter.

Séance levée à : 22:30

*En mairie, le 12/02/2019
Le Maire
Yves LERAY*